DESINFECT | HAND & SKIN PLUS
(N° BAUA 105776)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission : 26.09.2026 Version : 1.01 Date de révision : 26.09.2026

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Forme du produit :	Mélange
Nom commercial :	DESINFECT \| HAND & SKIN PLUS
N° BAUA :	N-105776
Type de produit :	Produits biocides

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes :

Utilisation de la substance ou du mélange : Désinfectant

1.2.2. Utilisations déconseillées :

Pas d'autres informations disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant/Fournisseur

ZIMMER Reinigungstechnik GmbH
Raiffeisenstr. 6

97265 Hettstadt
T +49 (0) 931 404 539 60
F +49 (0) 931 404 539 61
E-mail de la personne compétente : sds@kft.de
www.zimmer-reinigungstechnik.de – info@zimmer-reinigungstechnik.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Allemagne	Service de toxicologie de la II. Medizinische Klinik und Poliklinik rechts der Isar, Université technique de Munich	Ismaninger Straße 22 81675 München	+49 (0) 89 19240	

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Conformément à l'article 31 du règlement REACH, aucune fiche de données de sécurité n'est requise pour ce produit ! Cette fiche de données de sécurité a été établie à titre volontaire.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

À notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve du respect des règles d'hygiène du travail.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions supplémentaires : Les exigences d'étiquetage du règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides doivent également être respectées.

2.3. Autres dangers :

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % selon l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances : Non applicable.

3.2. Mélanges: Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II du règlement REACH.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins généraux : En cas de doute ou de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant. Eau pulvérisée. Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Chlore.

5.3. Conseils aux pompiers :

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome isolant. Vêtements de protection complets.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher que de grandes quantités du produit ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas éliminer à un endroit où les eaux souterraines ou de surface pourraient être affectées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant. Ramasser mécaniquement (essuyer, balayer) et placer dans des récipients appropriés en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques : Pour une manipulation sans danger, voir la rubrique 7. Pour les équipements de protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour plus d'informations, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Instructions de stockage : Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2 Procédures de surveillance recommandées : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3 Contaminants atmosphériques formés : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4 DNEL et PNEC : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5 Contrôle par bandes (control banding) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Contrôles techniques appropriés :

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections si un contact oculaire par projection est possible. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés au travail. EN ISO 13688, EN 13034.

Protection des mains : Porter des gants en cas de contact répété ou prolongé. Caoutchouc nitrile. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Veuillez respecter les instructions du fabricant concernant la perméabilité et le temps de pénétration. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et dès l'apparition de signes d'usure ou de perforation.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire avec filtre, P2, EN 143. Les exigences d'utilisation et les concentrations maximales d'utilisation sont détaillées dans la règle DGUV 112-190 – Utilisation des appareils de protection respiratoire. La protection respiratoire ne doit être utilisée que pour maîtriser le risque résiduel lors d'activités de courte durée, lorsque toutes les mesures réalisables de réduction du risque à la source ont été prises, p. ex. par confinement et/ou aspiration locale.

8.2.2.4. Dangers thermiques

Pas d'autres informations disponibles.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide	Point d'éclair	:Non disponible
Couleur	:Incolore	Temp. d'inflammation	:Non disponible
Aspect	:Limpide	Temp. d'inflammation	:Non disponible
Odeur	:Légèrement chloré	Temp. décomposition	:Non disponible
Seuil olfactif	:Non disponible	Viscosité cinématique	:Non disponible
Point de fusion	:Non applicable	Solubilité	:Non disponible
Point de congélation	:Non disponible	Coefficient de partage	:Non disponible

Point d'ébullition	:Non disponible	n-octanol/eau (log Kow)	
Inflammabilité	:Non disponible		
Propriétés explosives	:Non explosif	Pression de vapeur	:Non disponible
	Pression de vapeur à 50 °C	:Non disponible	
Propriétés comburantes	:Non comburant.	Masse volumique	:~ 1.019 g/cm³
		Densité relative	:Non disponible
Limites d'explosivité	:Non disponible	Densité vapeur rel.	:Non disponible
Limite inf. d'explosivité	:Non disponible	à 20 °C	
Limite sup. d'explosivité	:Non disponible	Caract. des particules	:Non applicable

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter : Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

DESINFECT | HAND & SKIN PLUS

ETA CLP (orale) : > 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Valeur du pH : 6,0 +/- 0,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Valeur du pH : 6,0 +/- 0,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique organes cibles – exposition unique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique organes cibles –	: exposition répétée – Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2. Informations sur les autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

	ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Transport par voie terrestre : Non applicable.

Transport maritime : Non applicable.

Transport aérien : Non applicable.

Transport fluvial : Non applicable.

Transport ferroviaire : Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1 Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH.
Ne contient aucune substance candidate REACH.
Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV de REACH.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Autres réglementations, restrictions et interdictions

En outre, les exigences d'étiquetage du règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides doivent être respectées. Toute publicité pour des produits biocides doit être accompagnée de la mention suivante : « Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. » Règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Types de produits (produit biocide) :

2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
3 - Hygiène vétérinaire.
4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
5 - Eau potable.

Numéro d'autorisation : UE

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues).

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, faiblement polluant pour l'eau (classification selon l'AwSV, annexe 1).

Accidents majeurs (12e BImSchV) : Non soumis à la 12e BImSchV

Réglementations nationales : BAUA

Règles et recommandations nationales : TRGS 510 : Stockage de substances dangereuses dans des récipients mobiles.

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 12 – Liquides non combustibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données utilisées pour établir la fiche : Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu.

Listes nationales des valeurs limites d'exposition professionnelle des pays concernés, dans leur version en vigueur.

Réglementations relatives au transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leur version en vigueur.

Fiche de données établie par l'entreprise/le service :

KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark 3
D-64347 Griesheim

Informations complémentaires	Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances et visent uniquement à décrire le produit du point de vue des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.

Conformément à l'article 31 du règlement REACH, aucune fiche de données de sécurité n'est requise pour ce produit ! Cette fiche de données de sécurité a été établie à titre volontaire.